



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 150 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire
de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	9
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	12
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	12
III. Exécution du budget	26
A. Ressources financières	26
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	27
C. Évolution des dépenses mensuelles	27
D. Autres recettes et ajustements	28
E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	28
F. Contributions non budgétisées	29



IV. Analyse des écarts	29
V. Exécution du budget approuvé au titre de l'autorisation d'engager des dépenses	32
VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	33

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17) et l'objectif de la mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, et appui à la mission).

La FISNUA a engagé des dépenses d'un montant de 279,9 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 100 % (contre des dépenses d'un montant de 265,6 millions de dollars et un taux d'exécution de 99 % au cours de l'exercice précédent).

Le dépassement de crédits au titre du personnel en tenue (3,3 millions de dollars) s'explique principalement par le fait que le taux moyen effectif de vacance de postes pour les contingents (13,9 %) a été inférieur au taux de 19 % retenu lors de l'élaboration du budget. Le dépassement de crédits au titre du personnel civil (0,8 million de dollars) est en grande partie dû à la hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et à un taux moyen effectif de vacance de postes de 14 % (contre un taux prévu de 20 %) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national. Il a été en partie compensé par un taux de vacance effectif pour le personnel recruté sur le plan international (22,9 %) supérieur au taux retenu lors de l'élaboration du budget (20 %).

La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles (4,1 millions de dollars) concerne principalement les installations et infrastructures et les opérations aériennes et est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	152 410,9	155 683,7	(3 272,8)	(2,1)
Personnel civil	32 178,1	32 963,4	(785,3)	(2,4)
Dépenses opérationnelles	95 335,6	91 220,2	4 115,4	4,3
Montant brut	279 924,6	279 867,3	57,3	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	2 295,0	2 387,4	(92,4)	(4,0)
Montant net	277 629,6	277 479,9	149,7	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	279 924,6	279 867,3	57,3	0,0

^a Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 11,3 millions de dollars accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/298.

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	225	114	49,3
Contingents	5 101	4 392	13,9
Police des Nations Unies	50	18	64,0
Personnel recruté sur le plan international	157	121	22,9
Personnel recruté sur le plan national	89	77	13,5
Volontaires des Nations Unies	32	31	3,1
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	7	6	14,3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 29 janvier 2016 (A/70/701), s'élevait à un montant brut de 268 832 500 dollars (montant net : 266 537 900 dollars). Il devait permettre de financer le déploiement de 225 observateurs militaires, 5 101 militaires, 50 membres du personnel de police, 164 agents recrutés sur le plan international – dont 7 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) – 90 agents recrutés sur le plan national¹ – dont 3 administrateurs – et 32 Volontaires des Nations Unies.

2. Au paragraphe 47 de son rapport du 2 mai 2016 (A/70/742/Add.16), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 268 624 600 dollars pour l'exercice 2016/17.

3. Dans sa résolution 70/269, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 268 624 600 dollars (montant net : 267 763 975 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice 2016/17. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Par la suite, dans une note datée du 21 avril 2017 (A/71/876), le Secrétaire général a prié l'Assemblée générale d'ouvrir, au titre de l'exercice 2016/17, un crédit additionnel de 11,3 millions de dollars pour rembourser au pays fournisseur le coût des contingents au taux standard et les indemnités connexes, le matériel majeur appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome ainsi que l'allocation journalière pour ce qui concerne les unités de chars et d'artillerie, dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget approuvé de la FISNUA pour cet exercice.

5. Au paragraphe 13 de son rapport du 22 mai 2017 (A/71/913), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 11,3 millions de dollars, venant s'ajouter au crédit déjà ouvert pour l'exercice.

6. Dans sa résolution 71/298, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Force des dépenses d'un montant maximum de 11,3 millions de dollars pour l'exercice 2016/17, venant s'ajouter au crédit qu'elle avait déjà ouvert pour le même exercice. Le montant de 11,3 millions de dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FISNUA dans sa résolution 1990 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini le mandat correspondant à l'exercice considéré dans ses résolutions 2287 (2016), 2318 (2016) et 2352 (2017).

8. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de faciliter l'application de l'Accord entre le Gouvernement

¹ L'Assemblée générale a par la suite autorisé le financement de 89 postes d'agent recruté sur le plan national (dont 3 postes d'administrateur).

soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu le 20 juin 2011, en permettant le retour des déplacés, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

9. Dans le cadre de cet objectif général, la Force a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière, et appui à la mission).

10. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

11. Au cours de l'exercice, la Force a tenu des pourparlers tour à tour avec les délégations soudanaise et sud-soudanaise du Comité mixte de contrôle d'Abyei, qui l'ont assurée de leur appui aux processus de paix menés au niveau local et de leur souhait de voir reprendre les réunions du Comité. Après plus de deux ans de suspension, le Comité s'est réuni à Addis-Abeba le 30 mai 2017, lors d'une session extraordinaire convoquée par l'Union africaine. Les participants à cette réunion ont été instamment priés de s'engager à assurer le fonctionnement effectif du Comité ainsi que de contribuer davantage à ses activités et à agir en faveur de la zone d'Abyei dans son ensemble, et d'appuyer les initiatives locales. Toutefois, aucune réunion des chefs coutumiers ngok dinka et misseriya n'a été organisée au cours de l'exercice considéré en marge de la session extraordinaire du Comité en vue de régler la question de l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka en mai 2013, contrairement à ce qui avait été convenu lors de la réunion tenue par le Comité les 29 et 30 mai 2015. À l'occasion de plusieurs réunions tenues en juin 2017, le Chef par intérim de la mission et commandant de la Force s'est entretenu avec un certain nombre de hauts responsables du Gouvernement soudanais au sujet de la nécessité de progresser sur le plan politique en s'appuyant sur la relative stabilité de la zone d'Abyei. À la fin du mois de juin, il s'est rendu à Djouba pour adresser un message analogue à de hauts responsables du Soudan du Sud. Depuis lors, le Chef par intérim de la mission s'est entretenu tour à tour avec le chef d'état-major des Forces armées soudanaises, le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Ministère des affaires étrangères du Soudan, toujours pour relancer le processus de paix. Une réunion analogue a été organisée avec des responsables du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la défense du Soudan du Sud et le Coprésident sud-soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Afin d'amener les deux parties à s'engager de nouveau en faveur du processus de paix, le Chef par intérim de la mission s'est entretenu en mai avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sur la voie à suivre pour faire avancer le processus de paix et les pressions à exercer de manière concertée auprès du Soudan et du Soudan du Sud pour accroître la volonté politique et l'intérêt de ces deux pays à l'égard du processus politique.

12. La Force a collaboré avec l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en vue de redynamiser le processus politique. De même, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud Thabo Mbeki et l'ancien Chef d'État du Nigéria Abdulsalami Abubakar, ainsi que la Commission et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont activement soutenu la relance du processus politique.

13. Les Ngok Dinka et les Misseriya ont réalisé des progrès importants sur la voie de la coexistence pacifique, dans le cadre des comités mixtes pour la justice et pour la paix, ainsi que par leurs échanges au marché commun d'Amiet et lors des réunions organisées par la Force. Plusieurs organisations ont continué d'appuyer le dialogue intercommunautaire, ce qui a contribué à amener les deux communautés à coopérer et à trouver des moyens de régler des différends d'ordre local. Si l'on peut se féliciter de ces progrès, les questions qui restent à régler après l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka en mai 2013 demeurent un obstacle de taille. Les deux communautés ont commencé à envisager de recourir à des dispositifs traditionnels pour régler cette question. Dans le cadre des mesures de réconciliation et de confiance de la mission, les bataillons de la Force ont continué de tenir des réunions mensuelles mixtes pour la paix avec les communautés, ce qui a contribué à régler de nombreux différends intercommunautaires selon des mécanismes traditionnels. Le dialogue que la Force a constamment entretenu avec les Misseriya et les Ngok Dinka, séparément ou conjointement, a contribué à accroître la viabilité économique du marché commun d'Amiet, dont les deux communautés et les États voisins ont continué de bénéficier. La mission a, en outre, facilité la tenue des réunions des comités mixtes pour la paix et apporté son soutien aux entités mixtes chargées de gérer le marché commun d'Amiet. La police de la FISNUA a sensibilisé des membres du comité mixte pour la paix travaillant au sein du marché commun d'Amiet aux procédures de détention, ainsi qu'à la marche à suivre en cas d'infraction pénale et à la prise en charge des suspects. Le 14 décembre 2016, à la demande des comités mixtes pour la paix et du comité mixte du marché, un centre de détention temporaire a été mis à la disposition du tribunal coutumier mixte qui tient séance au marché commun. Des spécialistes des questions pénitentiaires et des équipes de patrouille de police de la Force ont effectué plusieurs visites des centres de détention d'Abyei, d'Agok et d'Amiet afin d'évaluer l'état des installations et la situation des détenus. Des conseils et un encadrement ont été fournis aux comités mixtes pour la paix et aux comités locaux de protection en ce qui concerne le respect des normes internationales de police et des droits de l'homme dans l'exercice des fonctions de maintien de l'ordre.

14. Le 21 janvier 2017, le Soudan a accepté qu'une mission de reconnaissance commune soit menée à Bouram. Le 23 février 2017, le Soudan du Sud a autorisé la conduite d'une mission de reconnaissance à Malakal, comprenant notamment des patrouilles terrestres. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a continué de faciliter les contacts entre les parties et de renforcer la confiance mutuelle. Les retards dans l'obtention des autorisations de déplacement par voie terrestre ont continué de nuire aux activités opérationnelles du Mécanisme, telles que la surveillance au sol et l'établissement de bases d'opérations. En outre, les parties n'ont pas encore invité de représentants du Mécanisme à participer à la mise en place, le long de la frontière, de dispositifs efficaces de gestion bilatérale ou à soutenir les comités spéciaux à l'extérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. En novembre 2016, le Soudan et le Soudan du Sud ont tous deux annoncé leur retrait de cette zone et demandé officiellement à la Force de le constater. Les 14 et 15 mai 2017, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni en session extraordinaire à Addis-Abeba, sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. La réunion, présidée par l'ancien Chef d'État du Nigéria, Abdulsalami Abubakar, a essentiellement porté sur l'application

des décisions prises lors de la précédente session extraordinaire, tenue le 15 octobre 2015, et de la session ordinaire qui a suivi, tenue le 5 juin 2016. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a souligné l'importance du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et a décidé de privilégier des mesures concrètes visant à rendre celui-ci opérationnel et à en faciliter les travaux, à savoir : aider à mettre en place quatre bases d'opérations ; s'engager à assurer la liberté de circulation de l'ensemble du personnel du Mécanisme ; entamer sans tarder des missions d'observation au sol ; autoriser l'utilisation de l'héliport de Gok Machar ; accélérer le processus d'approbation des missions d'observation aérienne ; et accorder l'autorisation d'atterrissage aux missions d'observation aérienne, avec effet immédiat dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Pour appuyer ces mesures et donner suite à la demande du Soudan et du Soudan du Sud, la FISNUA a renforcé les moyens techniques dont dispose le Mécanisme pour mener à bien des missions d'observation aérienne, en faisant l'acquisition d'une caméra à haute résolution et d'images satellite, en particulier d'images à haute résolution, qui permettent de surveiller les parties de la zone présentant un grand intérêt. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité a également chargé le comité conjoint de sécurité de se réunir pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions précédentes. Le 21 juin 2017, le Chef de la mission par intérim et commandant de la Force a, aux côtés de membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, rencontré le chef d'état-major des Forces armées soudanaises à Khartoum, pour demander que soient mises en œuvre les décisions récentes du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et faire en sorte que la FISNUA puisse poursuivre ses activités ayant trait au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, telles que définies par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité.

15. La Force a également facilité la visite à Abyei, du 25 au 27 avril 2017, de deux dirigeants dinka de premier plan, lors d'une mission de deux jours visant à informer la communauté ngok dinka de leurs récents entretiens avec les présidents du Soudan et du Soudan du Sud sur la voie à suivre pour Abyei. Les deux dirigeants ont exhorté chacun des camps à négocier et à faire des compromis et invité les parties à entreprendre l'examen de solutions pouvant permettre d'établir définitivement le statut d'Abyei.

16. La Force a continué de faciliter le dialogue entre les communautés ngok dinka et misseriya afin de prévenir et d'atténuer les conflits pendant la saison des migrations. En l'absence d'un Service de police d'Abyei, la Police des Nations Unies a continué d'apporter son appui au renforcement du maintien de l'ordre dans la zone d'Abyei, notamment en partageant des installations avec les comités locaux de protection et en organisant avec eux des ateliers de renforcement des capacités ; en participant aux réunions du comité conjoint de sécurité tenues avec des membres des deux communautés ; en menant tout au long de l'exercice des campagnes d'information sur la criminalité et des programmes de sensibilisation à la police de proximité ; et en prenant part aux patrouilles conjointes de proximité associant policiers et militaires, qui sont chargées de suivre les questions relevant du maintien de l'ordre.

17. En outre, la Force a facilité la migration des nomades misseriya, dans l'ordre et dans le calme, entre octobre 2016 et juin 2017, et le retour dans leur localité d'origine, dans la zone d'Abyei, de 62 000 Ngok Dinka déplacés. Au cours de l'exercice, conformément à sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, elle a mené les activités suivantes : surveillance et évaluation des cas justifiant une alerte rapide, maintien d'une zone de désengagement entre les communautés locales grâce au déploiement de contingents dans tous les foyers de

tension potentiels, organisation de solides patrouilles de dissuasion de jour comme de nuit et d'une surveillance aérienne, et promotion d'un dialogue constant avec les populations locales dans le cadre du comité mixte de sécurité et avec les autorités soudanaises et sud-soudanaises.

18. La situation en matière de sécurité dans la zone d'Abyei est demeurée paisible mais imprévisible. La mise en œuvre de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits a contribué à maintenir le calme. Les principaux éléments de la stratégie étaient les suivants : contrôle efficace de la zone, de jour comme de nuit ; surveillance des foyers de tension potentiels afin de protéger la population civile ; prévention des violences intercommunautaires et des activités de groupes armés irréguliers ; création d'une zone tampon et coordination des couloirs de transhumance des nomades misseriya et du bétail et du partage des ressources entre les communautés misseriya et ngok dinka pendant la saison sèche ; dialogue constant avec les deux communautés à tous les niveaux, renforcé par des activités humanitaires menées dans le cadre de la coopération entre civils et militaires et par le biais de projets à effet rapide ; et coordination avec les organismes chargés de l'aide humanitaire et du relèvement.

19. La Force a continué de déployer des équipes d'inspection des routes et de déminage dans la zone d'Abyei, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'ayant pas été pleinement opérationnel au cours de l'exercice. Aucun déplacement de la FISNUA, des travailleurs humanitaires ou des civils n'a ainsi été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone de responsabilité de la Force. Les équipes d'inspection et de déminage ont déclaré exempts de risques explosifs 339 kilomètres de routes, dont certains itinéraires qui ont de nouveau été évalués à la fin de la saison des pluies à la demande de la Force et d'autres qui ont été jugés nécessaires au renfort mutuel entre bases opérationnelles de compagnie. Plusieurs routes de la zone d'Abyei, qui n'avaient pas été inspectées auparavant pour des raisons politiques ou de sécurité, ont fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice. Il s'agit des itinéraires suivants : Andal-Chamam et Dahlob-Shegei, vers la partie nord-ouest de la frontière avec le Kordofan méridional ; Chamam-poste de contrôle de la police du pétrole ; Diffra-Es Saat (route du pétrole) ; et Radiya-Altefha et Alamam-Farouk. Les équipes ont également procédé à des enquêtes non techniques dans plusieurs communautés, principalement dans le secteur sud de la zone, au terme desquelles elles ont enlevé et détruit 214 restes explosifs de guerre et 282 cartouches d'armes légères. Dans le cadre d'opérations de déminage mécanique et manuel de zones de bataille, elles ont inspecté toutes les bases opérationnelles de compagnie utilisées par la Force pendant la saison sèche, afin d'éliminer tout risque explosif ; 373 056 mètres carrés, sur une superficie totale de 379 801 mètres carrés, ont ainsi été déclarés exempts de risques.

20. Malgré les diverses contraintes d'ordre politique et en matière de sécurité auxquelles elle a dû faire face au cours de l'exercice, la Force a été en mesure d'instaurer un meilleur climat de sûreté et de sécurité qui a permis des retours volontaires en toute sécurité, une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire. Comme précédemment, peu d'enquêtes non techniques ont pu être menées dans les communautés de la partie nord de la zone d'Abyei, du fait des besoins accrus de protection de la force. Par conséquent, on ne connaît toujours pas le degré de contamination de cette partie nord de la zone par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. La mission est demeurée prête à appuyer le passage à la phase opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, au moyen d'équipes d'appui aux patrouilles pouvant être déployées en renfort des patrouilles terrestres du Mécanisme ; toutefois, pour des raisons politiques, elle n'a pu accéder à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Aucune activité de lutte antimines n'a donc été menée dans cette zone.

21. En coopération avec le pays fournisseur de contingents, la Force a élaboré et dispensé une formation spécialisée à la gestion des armes et des munitions afin de renforcer les capacités internes de maniement du matériel dans le respect des procédures opérationnelles établies et des normes internationales. Au total, 41 armes et 1 823 cartouches d'armes légères ont ainsi été détruites au cours de l'exercice, en sus des 282 cartouches d'armes légères précédemment mentionnées. Plus de 64 670 femmes, hommes, filles et garçons appartenant à diverses communautés de la zone d'Abyei ont été sensibilisés au danger des mines. Des informations similaires ont été communiquées à 1 053 nouveaux membres du personnel (civils, observateurs militaires, officiers d'état-major, vacataires, membres des groupes de protection de la Force et observateurs soudanais et sud-soudanais) afin de mieux les sensibiliser aux dangers que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre.

22. Au cours de l'exercice, des efforts ont été faits pour redynamiser le processus de paix. À cette fin, le Chef de la mission par intérim et commandant de la Force s'est entretenu avec de hauts responsables gouvernementaux du Soudan et du Soudan du Sud de la nécessité de progresser sur le plan politique, en tirant parti de la relative stabilité de la zone d'Abyei. Toutefois, le manque de détermination, de coopération et de volonté politique des deux parties demeure un obstacle majeur. L'absence de nouvelle avancée de la part des Gouvernements soudanais et sud-soudanais en ce qui concerne l'application de l'Accord du 20 juin 2011, notamment la création des institutions intérimaires mixtes qui y sont prévues (Administration de la zone d'Abyei, Conseil de la zone d'Abyei et Service de police d'Abyei), a continué de faire obstacle à l'exécution du mandat de la Force. Par ailleurs, la lenteur des progrès sur le plan politique s'explique en grande partie par le fait que l'affaire de l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka n'est toujours pas close.

23. La mission a subi des retards dans la délivrance de visas. Dans certains cas, des membres du personnel ont dû attendre un an avant d'obtenir le visa nécessaire pour rejoindre leur poste à la mission, ce qui a eu de graves conséquences sur l'exécution du mandat ; par exemple, faute d'un juriste et d'attachés de liaison, la Force n'a pu avoir que des contacts limités avec la population locale, ce qui a nui au dialogue et à l'instauration d'un climat de confiance.

24. Dans l'exécution de son mandat, la Police des Nations Unies a continué de se heurter à l'absence du Service de police d'Abyei, ainsi qu'au peu d'empressement mis par le Gouvernement soudanais pour délivrer des visas aux nouveaux membres de la composante de police. À la fin du mois de juin 2017, la composante de police comptait 24 agents, alors que l'effectif autorisé s'élevait à 50. Ces 24 agents ne suffisaient pas à aider à maintenir l'ordre et à exécuter les tâches opérationnelles nécessaires dans les quatre bases d'opérations et au quartier général de la Force, ainsi que sur les sites partagés avec les comités locaux de protection et les membres du comité mixte pour la paix du marché commun d'Amiet.

25. Au cours de l'exercice, la Force a déployé en moyenne 114 observateurs militaires des Nations Unies, 4 392 membres des contingents et 18 membres de la Police des Nations Unies, dont 101 officiers d'état-major, aussi bien dans la zone d'Abyei qu'en appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Le taux moyen effectif de vacance de postes pour le personnel civil s'est élevé à 17,5 %. Le nombre moyen d'observateurs militaires et de policiers déployés a été inférieur à celui de l'année précédente, en raison de retards dans l'obtention des visas d'entrée. La composante militaire de la FISNUA est demeurée présente dans trois secteurs d'Abyei, un bataillon étant déployé dans chacun de ces secteurs. Le poste de commandement du secteur Nord était situé à Diffra, celui du secteur Centre à Doukra et celui du secteur Sud à Athony. Les contingents de la Force ont été déployés en 14 lieux tout au long de l'exercice, ainsi que dans 4 bases opérationnelles

temporaires supplémentaires pendant la saison sèche (de novembre 2016 à juin 2017). Une base temporaire, celle de Noong, a été transformée en base permanente pendant l'exercice 2016/17.

C. Activités d'appui de la mission

26. La mission a remplacé des modules d'hébergement préfabriqués dont le coût avait été amorti et a poursuivi la construction de zones d'habitation supplémentaires destinées aux militaires en vue de répondre aux normes minimales en matière d'hébergement. Dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale avait en effet prié le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière. Des allées ont par ailleurs été construites entre les bâtiments.

27. Les travaux d'agrandissement du quartier général d'Abyei se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016/17. La phase d'aménagement a consisté à surélever le site au moyen de terre arable importée et à installer des fossés de drainage de l'eau. Un nouveau centre d'hébergement a été construit pour une unité d'aviation militaire et une compagnie de véhicules blindés de transport de troupes. La construction de 120 logements individuels indépendants destinés au personnel civil s'est achevée au quatrième trimestre de l'exercice. Des stations d'épuration supplémentaires ont été achetées et installées, et deux nouvelles centrales électriques synchronisées ont été mises en service. Les travaux de construction des blocs sanitaires dotés de murs en maçonnerie ont commencé.

28. En collaboration avec le pays fournisseur de contingents, l'unité légère du génie militaire a procédé à la remise en état des routes après la saison des pluies sur les principaux itinéraires de ravitaillement reliant Abyei à Tejalei et Marial Achak et au déminage de 210 kilomètres d'itinéraires de patrouilles et de voies d'accès à cinq camps temporaires. La mission a confié à des services extérieurs la remise en état de la route principale menant au camp situé au sud d'Abyei et reliant Abyei, Banton, Athony, le camp d'Agok et la ville d'Agok.

29. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice, le soutien sanitaire des forces a été assuré par le pays fournisseur de contingents à Kadougli et Gok Machar. Ces deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière bénéficient des services du centre de consultation de niveau I géré par le pays fournisseur de contingents. Les évacuations sanitaires hors de la mission et les rapatriements sanitaires ont, comme auparavant, été effectués à l'aide des moyens aériens de la Force.

30. Pendant l'exercice, la Force a apporté des améliorations aux installations d'entreposage et de stockage du matériel de transport. Elle a également apporté diverses améliorations à l'infrastructure afin de protéger la santé et la sécurité du personnel dans tous les sites de la mission.

31. Les retards dans l'acquisition de pièces de rechange et l'obtention des autorisations nécessaires à leur expédition à la mission se sont répercutés sur l'entretien de l'équipement lourd, y compris le matériel de manutention, ce qui a empêché de mener à bien plusieurs projets de génie avant la saison des pluies.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

32. Au cours de l'exercice 2016/17, la Force a continué de coopérer régulièrement avec les missions de maintien de la paix de la région, en particulier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Elle a collaboré étroitement avec la MINUSS dans les provinces voisines du Soudan du Sud, échangeant des connaissances et des informations sur des sujets d'intérêt commun tels que les flux de déplacés et de réfugiés.

33. Au cours de l'exercice, la FISNUA a apporté un appui aux opérations de la MINUSS et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'aide de ses moyens aériens. Elle a, en outre, apporté son concours aux missions du Conseil de sécurité au Cameroun, au Nigéria et au Tchad. Elle a bénéficié du soutien de la MINUAD et de la MONUSCO pour ce qui est de l'inspection à l'arrivée des aéronefs, respectivement à Khartoum et Entebbe. La MINUAD et la MINUSS l'ont par ailleurs aidée à mener des enquêtes sur des incidents et accidents touchant ses aéronefs.

34. L'entretien des véhicules de la FISNUA déployés à Wau, à Djouba, à Khartoum et à Addis-Abeba a été assuré grâce à l'appui, respectivement, de la MINUSS, de la MINUAD et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. La MONUSCO et la MINUSS ont fourni un appui logistique aux fins de l'expédition de lots de sang depuis le port d'entrée d'Entebbe (Ouganda) via Wau et Djouba. Des services d'ambulance ont été fournis par la MINUSS à Wau lors d'évacuations sanitaires hors de la mission et de rapatriements sanitaires.

35. Le Centre de services régional d'Entebbe a continué à fournir, notamment à la Force, un appui régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, information financière, services au personnel en tenue, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations, services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

36. La FISNUA a poursuivi sa coopération avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour fournir une aide au relèvement et une aide humanitaire à 163 000 personnes vulnérables dans la zone d'Abyei.

37. En sa qualité de coordonnateur de secteur (sécurité), le Chef de la mission s'est régulièrement réuni avec l'équipe de gestion de la sécurité pour examiner les conditions générales de sécurité régnant dans la zone d'Abyei et trouver des moyens concrets de parer aux risques, menaces ou défis nouveaux ou potentiels, afin d'améliorer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de l'ONU. Dans le cadre d'un accord spécifique, la Force a également fourni à l'équipe de pays des services d'appui à la gestion des camps.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

38. S'agissant de la sécurité, de la gouvernance et de la surveillance de la frontière, le mandat de la FISNUA a été mis en œuvre avec plus ou moins de succès au cours de la période considérée. Le contrôle et la vérification du redéploiement des éléments

armés affiliés au Gouvernement hors de la zone d'Abyei ont été largement menés à bien, et la Force a, dans l'ensemble, assuré la sécurité dans sa zone de responsabilité. Grâce à l'assistance au déminage, ainsi qu'à la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et de la circulation du personnel humanitaire, la situation sur le terrain s'est améliorée. Les activités de liaison avec la population ont abouti à des résultats mitigés, de même que l'appui fourni par la composante police aux comités de protection de la population. Plus généralement, le processus politique local a également progressé.

39. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué de dialoguer avec les deux communautés en vue d'accroître la viabilité du marché commun d'Amiet. Elle a facilité les réunions du Comité mixte pour la paix organisées en juillet 2016 entre les Ngok Dinka et les Misseriya, ainsi qu'une réunion des chefs coutumiers, en août 2016, consacrée au problème des atteintes à la sécurité perpétrées au marché. Le transfert du marché dans la ville d'Amiet, jusqu'en décembre 2016, a fait partie des mesures supplémentaires prises pour réduire le nombre d'atteintes à la sécurité. À titre de précaution, la mission a pris des mesures de sécurité en maintenant un dispositif de dissuasion, de prévention et de riposte à proximité du marché. Elle a également apporté un appui au marché en termes de logistique et d'infrastructures, notamment en installant des moyens d'éclairage solaire et en construisant des pompes manuelles supplémentaires.

40. Au cours de l'année, 10 000 personnes déplacées supplémentaires ont regagné leur lieu d'origine dans la zone d'Abyei, et 25 projets à effet rapide ont été mis en œuvre.

41. La FISNUA a poursuivi le dialogue avec le Comité mixte de contrôle d'Abyei et d'autres hauts responsables des gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud pour encourager la reprise des réunions et l'organisation des nouvelles réunions qui avaient déjà été proposées en vue de faciliter le dialogue entre chefs coutumiers. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière demeurait au stade de la capacité opérationnelle initiale en juin 2017.

Réalisation escomptée 1.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les retours volontaires en toute sécurité, les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Poursuite des opérations de retour librement consenti des personnes déplacées dans leur lieu d'origine (2014/15 : 39 805 ; 2015/16 : 80 100 ; 2016/17 : 115 100)

À la fin du mois de juin, 62 000 personnes déplacées étaient revenues de leur plein gré dans leur lieu d'origine dans la zone d'Abyei depuis le début du conflit. La paix relative dans la zone d'Abyei et la fermeture du marché de Gok Machar en raison de problèmes de sécurité ont fait du marché commun d'Amiet l'épicentre des activités commerciales et ont entraîné une hausse du nombre de personnes de retour dans leur lieu d'origine. D'autres facteurs ont contribué à l'augmentation du nombre de rapatriés, parmi lesquels l'afflux de marchandises en provenance de Khartoum et destinées au marché commun, qui a permis de satisfaire les besoins quotidiens de la population, et l'amélioration des conditions de sécurité.

1.1.2 Aucune attaque contre le personnel humanitaire (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 0 ; 2016/17 : 0)

2 attaques contre le personnel humanitaire ont été recensées en 2016/17.

1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2014/15 : 5 ; 2015/16 : moins de 5 ; 2016/17 : 0)

Le 17 janvier 2017, trois assaillants armés ont attaqué un véhicule de l'Organisation mondiale de la Santé-Soudan utilisé par le partenaire d'exécution, au nord de Diffra. Le conducteur et le passager n'ont pas été blessés. Les assaillants se sont enfuis avec le véhicule et du matériel.

Le 17 février 2017, le véhicule de prestataires travaillant pour le compte de l'Organisation internationale pour les migrations qui se rendaient de Diffra à Goli, dans le secteur nord, a fait l'objet d'une autre tentative de détournement, au cours de laquelle un prestataire a trouvé la mort et son chauffeur a été blessé.

8 attaques armées ont été perpétrées, faisant des victimes et entraînant des vols de voiture et de bétail.

Le 3 août 2016, des individus armés non identifiés ont tiré des rafales de mitraillette et des roquettes à proximité de la base opérationnelle de la compagnie de la FISNUA à Tejalei, dans le secteur sud. La Force a envoyé une patrouille dans la zone suspecte, qui a récupéré deux roquettes explosées, 9 cartouches et 23 douilles.

Le 19 octobre 2016, des assaillants armés ont tué un homme ngok dinka et gravement blessé une femme. Le 17 novembre 2016, le tribunal coutumier du marché commun d'Amiet a conclu que les éléments de preuve disponibles étaient insuffisants pour condamner les deux Misseriya mis en cause dans l'affaire. Les deux hommes ont été livrés au chef coutumier misseriya. La Force a accru sa présence de sécurité au marché commun, tout en engageant les deux communautés à coopérer avec elle dans la lutte contre la criminalité.

Dans la nuit du 21 décembre 2016, à Noong, 2 roquettes ont été tirées, faisant 5 blessés, dont 2 femmes et 1 enfant âgé de 3 ans.

Le 6 mai 2017, un vol de 45 têtes de bétail a été signalé par des habitants de Mijak, dans le secteur sud. La FISNUA a dépêché une patrouille, mais n'a été en mesure de localiser ni les malfaiteurs ni le bétail.

Le 16 mai 2017, un groupe d'hommes armés a attaqué des civils au marché commun d'Amiet, faisant 1 mort et 5 blessés parmi les civils. La Force a capturé 2 des agresseurs misseriya, qui, le 21 mai, ont été remis aux chefs coutumiers misseriya au camp de la FISNUA à Diffra, dans le secteur nord.

Le 13 juin 2017, il y a eu un vol à main armée et un détournement de voiture au marché commun d'Amiet. Une patrouille de la FISNUA s'est lancée à la poursuite des assaillants et a saisi un lance-roquettes, récupéré le véhicule volé ainsi que la somme de 20 635 livres sud-soudanaises, qui a été remise à son propriétaire.

Le 18 juin 2017, un vol de quelque 200 têtes de bétail dans la zone d'Arik (secteur sud) a été signalé par les Ngok Dinka. Grâce à des patrouilles terrestres et aériennes de recherche, la

FISNUA a retrouvé 58 des bêtes volées, lesquelles ont été restituées à leur propriétaire.

Le 30 juin 2017 à Sink, dans le secteur nord, un assaillant armé non identifié a tenté de voler 43 têtes de bétail appartenant à des éleveurs misseriya, tuant une personne et en blessant une autre. Des soldats de la Force ont été envoyés dans la zone et ont échangé des tirs avec l'agresseur, qui a abandonné le bétail et pris la fuite. Le bétail a été remis à son propriétaire misseriya.

1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de biens et d'armes a été signalée : 2014/15 : 14 ; 2015/16 : 40 ; 2016/17 : 40)

La présence de personnel armé, de biens et d'armes a été signalée 25 fois, notamment parmi les agents des forces armées du Soudan et du Soudan du Sud et la population locale. Il a également été fait état de personnes armées non identifiées circulant entre Goli, Alal, Diffra et Noong dans les secteurs nord et centre. Conformément au mandat de la FISNUA en matière de confiscation et de destruction d'armes, le Service de la lutte antimines a détruit 41 armes et 1 823 cartouches saisies par la FISNUA dans le bâtiment affecté à la gestion des armes et des munitions de la mission. En outre, le Service a formé 9 membres du pays fournisseur de contingents à la gestion des armes et des munitions.

1.1.5 Aucun mouvement de la FISNUA, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 0 ; 2016/17 : 0)

Objectif atteint. Aucun mouvement ou déploiement de la FISNUA, de travailleurs humanitaires ou de civils n'a été interrompu en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei en 2016/17. Au total, 214 restes explosifs de guerre et 282 munitions d'armes légères ont été localisés et détruits. Le Service de la lutte antimines a organisé 1 574 séances de sensibilisation au danger des mines, à l'intention de quelque 64 670 hommes, femmes, garçons et filles dans la zone d'Abyei.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
678 900 jours-homme de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et maîtriser, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (30 soldats par patrouille à raison de 62 patrouilles par jour pendant 365 jours)	873 636	Jours-hommes de patrouilles ont été comptabilisés. Davantage de patrouilles que prévu ont été menées car, du fait de l'augmentation du nombre de Misseriya ayant migré au cours de la période considérée, il a été nécessaire de renforcer le contrôle de la zone de manière à prévenir la violence liée à l'accès à l'eau et aux pâtures.
9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits (13 équipes à raison de 2 patrouilles par jour pendant 365 jours)	5 360	Patrouilles ont été effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies. Un nombre d'observateurs militaires moins élevé que prévu a été dépêché en raison du manque de soldats pouvant être affectés à la protection rapprochée prescrite. En effet, les contingents ont dû effectuer des patrouilles terrestres armées, du fait de l'afflux de Misseriya plus important que prévu et du nombre de personnes retournant dans la zone d'Abyei supérieur aux prévisions.

117 heures de vol effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (2,25 heures par jour pendant 52 semaines)

Organisation de 320 réunions du Comité mixte de sécurité, auxquelles participent la Force et les populations misseriya et ngok dinka

Soutien logistique et administratif et fourniture de conseils à 5 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei

Organisation et facilitation de 6 réunions entre les chefs coutumiers misseriya et ngok dinka en vue de faciliter le dialogue intercommunautaire sur la coexistence pacifique, la réconciliation et la revitalisation des mécanismes de règlement des différends intercommunautaires

Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes à raison de 1 patrouille par jour pendant 365 jours)

16 425 jours de patrouilles locales interactives effectuées par la Police des Nations Unies pour surveiller le retour en toute sécurité des personnes déplacées, les conditions de sécurité et

115 Heures de vol ont été effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et mener des enquêtes.

554 Réunions ont été tenues. Davantage de réunions ont été organisées en raison de la montée de l'insécurité, occasionnée par un nombre plus important que prévu de migrants misseriya enregistré au cours de la période considérée.

1 Réunion extraordinaire, convoquée par l'Union africaine, s'est tenue le 30 mai 2017 (après plus de 2 années de suspension).

25 Réunions ont été organisées et facilitées entre les chefs coutumiers misseriya et ngok dinka. Les réunions ont essentiellement porté sur le fonctionnement du marché commun d'Amiet et sur la coexistence pacifique, notamment le partage des ressources. Les réunions supplémentaires se sont révélées bénéfiques pour les deux communautés, qui ont réalisé des progrès significatifs pour ce qui est de trouver les moyens de coexister en paix grâce aux comités pour la paix et aux comités judiciaires facilités par la mission, ainsi que grâce au développement des interactions et des échanges commerciaux au marché commun d'Amiet. L'effet positif de ces réunions est attesté par les migrations pacifiques enregistrées en 2016/17 et par la facilité avec laquelle les questions liées au marché commun d'Amiet ont été réglées.

9 Réunions ont été tenues. L'insécurité a entravé les travaux du Comité mixte des observateurs militaires, qui n'a pu mener que des patrouilles séparées, avec d'un côté les observateurs soudanais déployés au nord de Todach dans le secteur nord, et de l'autre, les observateurs sud-soudanais présents au sud d'Abyei dans le secteur centre.

2 190 Patrouilles ont été effectuées par des équipes mixtes d'observateurs militaires.

Le nombre prévu de patrouilles n'a pas pu être atteint en raison de l'augmentation des migrations, qui a obligé la mission à renforcer la sécurité en augmentant le nombre de patrouilles de contrôle de zone. Des ressources ont été utilisées pour déployer des patrouilles statiques armées dans les zones vulnérables le long des itinéraires de migration, plutôt que pour escorter les équipes mixtes d'observateurs militaires.

2 190 Jours de patrouilles locales interactives ont été effectués. Le nombre de patrouilles effectuées est inférieur aux prévisions en raison des capacités limitées du personnel de police des Nations Unies

le maintien de l'ordre et en rendre compte (15 équipes à raison de 3 patrouilles par jour pendant 365 jours)

Fourniture de conseils et d'un encadrement à 10 comités locaux de protection par un regroupement dans des locaux communs

Fourniture de conseils à 6 réunions du Mécanisme de coordination intermissions sur la migration visant à faciliter une migration annuelle organisée et systématique

Fourniture de conseils et d'un appui à 36 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la criminalité (12 dans le secteur nord, 12 dans le secteur centre et 12 dans le secteur sud)

Fourniture d'un appui à 4 ateliers, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées, portant sur les questions de consolidation de la paix, y compris la réconciliation, la justice coutumière et les mécanismes de contrôle des armes de petit calibre, entre les populations misseriya et ngok dinka

résultant de la délivrance tardive de visas aux nouvelles recrues.

37 Comités locaux de protection ont reçu des conseils et un encadrement. Le nombre supérieur aux prévisions est imputable aux comités supplémentaires créés pour les nouvelles zones de peuplement des personnes revenues dans les zones où les Dinka sont majoritaires, où la composante police de la mission a collaboré très tôt avec les populations sur les questions de sécurité et de maintien de l'ordre.

2 Consultations ont eu lieu à Djouba avec la MINUSS, en lieu et place de réunions du Mécanisme de coordination intermissions sur la migration.

17 Programmes de sensibilisation et de formation des populations locales ont été mis en œuvre. La cible prévue n'a pu être atteinte en raison des retards enregistrés dans la création des comités de protection au sein des populations misseriya, des difficultés d'accès à certaines populations pendant la saison des pluies et des capacités limitées liées aux retards dans l'arrivée des nouvelles recrues.

9 Ateliers ont reçu un appui à la fois logistique et en matière de sécurité, fourni en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Un appui a également été fourni à d'autres réunions en raison de la nécessité croissante d'instaurer la confiance et de renforcer la coexistence pacifique, en particulier avant la saison des migrations.

Réalisation escomptée 1.2 : Mise en place intégrale et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Indicateurs de succès prévus

1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de 75 % de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement complet du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations

Indicateurs de succès effectifs

Environ 20 % de la zone frontalière non contestée a fait l'objet d'une surveillance. Les activités de vérification et de surveillance ont été entreprises dans un cadre limité du fait que les activités de patrouille n'ont pas été menées, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ayant conservé sa capacité opérationnelle initiale au cours de l'exercice.

Des membres du personnel du Service de la lutte antimines ont été déployés aux postes de commandement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadougli et Gok Machar. Les 2 autres postes de commandement de secteur et les bases d'opérations n'ont pas été établis pendant l'exercice 2016/17.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
2 738 patrouilles terrestres mixtes (6 équipes à raison de 1,25 patrouille par jour pendant 365 jours) et 84 patrouilles aériennes effectuées par les équipes du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 7 patrouilles aériennes par mois	Non	<p>Les patrouilles terrestres mixtes n'ont pas été effectuées.</p> <p>En raison de la médiocrité des infrastructures le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et de la persistance des menaces à la sécurité en direction de la zone, les missions de surveillance au sol ont été repoussées à la prochaine saison sèche. La planification, la préparation et la formation au titre de ces missions ainsi que la coordination avec les autorités locales de part et d'autre ont été effectuées. Toutefois, la présence présumée de groupes agissant par procuration dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée a rendu problématique la sécurité des observateurs nationaux participant à des patrouilles terrestres, ce qui en a empêché le démarrage. En conséquence, la reconnaissance de l'emplacement des bases d'opérations dans la zone a été reportée, en attendant que les conditions de sécurité soient plus favorables.</p>
12 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations pour fournir des conseils et un appui à la coordination et à la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée	47	<p>Patrouilles aériennes ont été effectuées au cours de l'exercice. Le nombre de patrouilles aériennes a été inférieur aux prévisions en raison de l'absence de liberté de mouvement du personnel du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La FISNUA continue de dialoguer avec les autorités en vue d'obtenir la levée de tous les obstacles aux opérations du Mécanisme, une accélération du processus d'approbation de la surveillance aérienne et l'octroi d'autorisations d'atterrissage aux missions de surveillance aérienne.</p>
100 % des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière accompagnées par des équipes d'appui du Service de la lutte antimines dotées de véhicules à l'épreuve des mines	9	<p>Réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ont eu lieu pour fournir des conseils en matière de planification et de coordination. Ces réunions n'ont porté que sur les patrouilles aériennes, aucune patrouille terrestre n'ayant été effectuée pendant l'exercice.</p> <p>Oui Conformément au concept de capacité opérationnelle initiale du Mécanisme, le Service de la lutte antimines a déployé 5 équipes dans les postes de commandement de Kadougli et de Gok Machar. Pendant tout l'exercice, les équipes d'appui aux patrouilles de la lutte antimines ayant des capacités de déminage étaient prêtes à se déployer pour appuyer les patrouilles terrestres du Mécanisme. Toutefois, le Mécanisme n'a effectué aucune patrouille terrestre au cours de l'exercice</p>

<p>Sécurisation et dégagement de 200 kilomètres de routes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, enlèvement et destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines</p>	<p>2016/17. Un représentant du Service de la lutte antimines a participé à la reconnaissance aérienne effectuée à Bouram en janvier 2017.</p> <p>Conformément à son plan d'appui, et dans l'objectif de renforcer la préparation et la sensibilisation aux dangers des mines, le Service de la lutte antimines a organisé plusieurs formations intégrées au sujet des patrouilles terrestres à l'intention de 868 observateurs militaires, observateurs nationaux et membres des contingents fournis par des pays, et présenté des exposés de sensibilisation aux dangers des mines et des restes explosifs de guerre à l'intention de 809 militaires, 190 observateurs militaires et officiers d'état-major, 14 observateurs nationaux de l'Armée populaire de libération du Soudan, 9 membres des Forces armées soudanaises, 5 membres de la Police des Nations Unies et 17 membres du personnel civil de la FISNUA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies implantés dans la zone d'Abyei.</p> <p>Non Aucune opération de lutte antimines n'a eu lieu en raison des problèmes politiques, de l'insécurité et de l'impossibilité d'accéder à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.</p>
--	---

Composante 2 : appui

42. Pendant l'exercice considéré, la FISNUA a appuyé le déploiement de contingents supplémentaires pendant la saison sèche en établissant cinq nouveaux camps militaires temporaires dans la zone d'Abyei. Par ailleurs, la mission a achevé la mise en place d'un camp permanent à Noong afin d'assurer une présence militaire continue dans la partie centrale de la zone d'Abyei. Les travaux nécessaires à l'établissement des infrastructures de base et des logements pour le groupe de reconnaissance ont été réalisés avec des ressources internes, alors que la deuxième phase de construction a été sous-traitée.

43. Le développement des infrastructures de la FISNUA s'est poursuivi pendant l'exercice. La mission a achevé la construction de 30 fosses septiques dans l'ensemble des camps de la zone d'Abyei ainsi que l'installation de quatre nouvelles stations d'épuration. En outre, elle a amélioré l'accès à l'eau salubre en forant cinq nouveaux puits. Enfin, la FISNUA a sous-traité la construction de blocs sanitaires en béton à Abyei pour le personnel militaire ; le projet est en cours d'exécution. La mission a doté tous les camps d'une alimentation électrique sans interruption au cours de l'exercice. Au total, 165 nouvelles unités d'hébergement indépendant ont été construites au cours de l'exercice et 50 d'entre elles ont été remises à leurs occupants.

44. Dans le cadre de son programme à long terme d'amélioration des camps, la FISNUA a achevé, au cours de l'exercice 2016/17, la construction d'un mur en béton destiné à renforcer la défense du périmètre du quartier général d'Abyei, ainsi qu'un certain nombre de projets annexes nécessaires pour garantir le plein respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, comme la construction de miradors.

45. Le projet relatif au poste de commandement d'Abyei, notamment à son agrandissement, a considérablement progressé au cours de l'exercice. Les objectifs du nouvel agencement du camp sont les suivants : a) le déplacement de l'héliport et du matériel militaire lourd pour les éloigner des quartiers d'habitation du personnel ; b) la construction de structures adaptées au stockage, à l'entreposage et à la cession du matériel ; c) la conception de zones d'habitation distinctes pour le personnel civil et les contingents ; d) la construction d'installations de détente et de bien-être pour le personnel et e) la construction de logements autonomes pour le personnel civil.

46. Comme lors des exercices précédents, des retards dans la livraison des matériaux de construction bruts par les entrepreneurs, en raison des restrictions de circulation, ont retardé l'exécution des projets de construction. Les retards pris dans le dédouanement des biens et du matériel à Port Soudan ont été source de difficultés supplémentaires. En raison des restrictions imposées par le Gouvernement soudanais, la bande d'atterrissage d'Athony n'a pas pu être mise en service.

Réalisation escomptée 2.1 : Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la mission sur les plans logistique et administratif et dans le domaine de la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Amélioration des infrastructures et mise en place de procédés respectueux de l'environnement

La mission a mené à bien les activités suivantes : a) remplacement de toutes les anciennes unités d'hébergement et construction de logements supplémentaires dans tous les camps militaires ; b) création de sites de gestion des déchets solides ; c) installation de stations d'épuration dans les principaux camps et d) entretien des voies d'accès aux camps (réparation et reconstruction de toutes les routes temporaires et permanentes).

2.1.2 Amélioration des procédures financières et procédures de gestion des ressources humaines grâce à l'utilisation d'Umoja

Pendant l'exercice considéré, la FISNUA a poursuivi ses efforts visant à améliorer les procédures financières et procédures d'achat de bout en bout, suite à l'initiative prise à l'échelle du Secrétariat de remplacer les anciens systèmes par un progiciel de gestion intégré de pointe. En outre, elle a renforcé les procédures de recouvrement des coûts pour les services fournis ou reçus d'autres organismes des Nations Unies et de tierces parties en collaborant plus étroitement avec les prestataires de services afin de s'assurer de l'utilisation exclusive du module pour les opérations de facturation.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Amélioration des services

Amélioration des infrastructures dans 16 sites

15 Sites ont fait l'objet d'améliorations, parmi lesquelles le remplacement d'unités d'hébergement, la construction de logements supplémentaires pour les contingents et l'installation de voies piétonnes entre les bâtiments.

Amélioration des procédures financières et procédures de gestion des ressources humaines grâce au fonctionnement adéquat d'Umoja

Oui La meilleure connaissance du système Umoja et de ses fonctionnalités a facilité le bon fonctionnement des procédures financières et des procédures d'achats. La mission a utilisé tous les modules d'Umoja déployés jusque-là, et a exercé un meilleur

<p>Mise en œuvre de procédés respectueux de l'environnement dans le domaine de la gestion des installations</p>	<p>contrôle financier de la gestion des ressources approuvées.</p> <p>Oui Des stations d'épuration ont été acquises pour l'ensemble des camps et 4 d'entre elles ont été livrées avant la fin de l'exercice considéré. 16 unités sur 38 ont été installées. En raison des retards dans la livraison du matériel et des fournitures nécessaires, l'exécution du projet a dû être reportée à la prochaine saison sèche.</p>
<p>Militaires, personnel de police et personnel civil</p>	
<p>Déploiement, relève et rapatriement d'une force composée en moyenne de 5 101 militaires, 225 observateurs militaires et 50 membres de la Police des Nations Unies</p>	<p>Déploiement, relève et rapatriement, en moyenne, de :</p> <p>4 392 Militaires</p> <p>114 Observateurs militaires</p> <p>18 Membres de la Police des Nations Unies</p>
<p>Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers</p>	<p>Oui Pendant l'exercice considéré, la mission a établi 56 rapports de vérification majeurs à la suite de 28 inspections périodiques et de 28 inspections opérationnelles, conformément aux normes de l'ONU en vigueur. Ces inspections ont porté sur 14 unités militaires différentes déployées dans l'ensemble de la mission.</p>
<p>Administration d'un effectif moyen de 286 membres du personnel civil, dont 164 agents recrutés sur le plan international, 90 agents recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies</p>	<p>Administration d'un effectif moyen de 235 civils, dont :</p> <p>127 Fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 6 emplois de temporaire)</p> <p>77 Fonctionnaires recrutés sur le plan national</p> <p>31 Volontaires des Nations Unies</p>
<p>Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires, et d'un programme de soutien psychosocial du personnel</p>	<p>Oui La FISNUA a mis en œuvre avec succès une stratégie à trois volets (prévention, répression et mesures de réparation) visant à lutter contre les conduites répréhensibles dans la mission, notamment par la formation des membres du personnel (militaires, policiers et civils) et des observateurs nationaux du Soudan et du Soudan du Sud et a mené des actions de sensibilisation auprès du personnel des missions et des communautés locales.</p> <p>Les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations ont fait l'objet d'une surveillance régulière et de visites d'évaluation visant à déterminer les risques, à évaluer et à surveiller les activités du personnel et à recommander des mesures préventives afin de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que les fautes graves.</p>

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de 87 groupes électrogènes, de 17 unités de purification de l'eau et de 3 stations d'épuration des eaux usées répartis dans 14 camps

Construction de routes servant à l'approvisionnement et de voies d'accès pour 4 camps (Dungop, Goli, Tejalei et Marial Achak) et entretien et remise en état de 250 kilomètres de routes et de 5 ponts

Installation de 4 stations d'épuration des eaux usées et travaux importants de réparation du matériel d'assainissement pour tous les locaux, y compris la modernisation des infrastructures de gestion des déchets liquides et solides

Construction de 6 étangs d'oxydation (2 à Abyei et 1 dans les camps de Doukra, Athony, Highway et Diffra) pour les eaux usées traitées en vue de leur utilisation pour l'irrigation

Mise en œuvre de la phase I de la construction d'un système d'évacuation des eaux de pluie

Mise en œuvre de 2 projets pilotes d'aménagement et de préservation de l'environnement au quartier général d'Abyei et à Kadougli

Entretien et remise en état de 5 aires de poser et de trafic pour hélicoptères à Abyei, Diffra, Tejalei, Marial Achak et Gok Machar, et de 1 aérodrome à Athony

Distribution de 6,7 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux groupes électrogènes

La mission a assuré l'entretien et la remise en état, sur 15 sites, de :

- 89 Groupes électrogènes
- 18 Stations d'épuration

Des services d'entretien courant ont été fournis pour les stations d'épuration de tous les camps.

Non Le contrat commercial pour le projet d'entretien des routes a récemment été conclu. Au cours de l'exercice, 250 kilomètres de routes ont été entretenus en utilisant les capacités internes, et la construction de 4 ponceaux en béton a été achevée.

- 16 Stations d'épuration ont été installées et sont entrées en service dans les sites suivants : 10 à Abyei, 2 au camp de Gok Machar et 1 à Kadougli, Diffra, Banton et Athony. Par ailleurs, la mission a assuré l'entretien de toutes les installations sanitaires et distribué de l'eau quotidiennement à tous les camps.

Du matériel supplémentaire a été acquis et installé pour satisfaire aux normes écologiques des Nations Unies.

- 3 Bassins ont été construits (2 à Abyei et 1 à Doukra). La mission prévoit d'achever la construction de bassins sur les autres sites pendant le prochain exercice budgétaire. En effet, au cours de l'exercice 2016/17, la priorité a été donnée à la construction de fosses septiques et de stations d'épuration à Athony, Highway et Diffra pour répondre à des problèmes environnementaux.

Oui Les travaux d'amélioration du système de drainage des eaux de pluie ont été achevés.

- 1 Le projet d'aménagement et de préservation de l'environnement a été entièrement mené à bien sur le site de Kadougli, mais n'a été réalisé qu'à hauteur de 70 % sur le site d'Abyei. Le retard est dû au couplage de ce projet et du projet d'agrandissement du camp d'Abyei.

Oui Des services d'entretien courant ont été assurés tous les mois sur chaque site (y compris des services d'obturation et de compactage), et des réparations ont été effectuées lorsque cela était nécessaire.

- 8,0 millions De litres de combustible diesel ont été livrés et entreposés pour les groupes électrogènes. La consommation a été supérieure aux prévisions en raison de la mobilisation de 2 sites supplémentaires dans la zone d'Abyei et de l'installation de 4 groupes électrogènes supplémentaires de grande capacité au quartier-général de la mission.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 328 véhicules appartenant à l'ONU, dont 3 véhicules blindés, et de 579 véhicules appartenant aux contingents dans 6 sites (Abyei, Kadougli, Gok Machar, Wau, Khartoum et Djouba)

328 Véhicules appartenant à l'ONU (dont 3 véhicules blindés) ont été exploités et entretenus sur 8 sites (Abyei, Wau, Khartoum, Kadougli, Gok Machar, Djouba, Addis-Abeba et Malakal).

583 Véhicules appartenant aux contingents ont été exploités sur 3 sites (Abyei, Kadougli et Gok Machar) et entretenus par le pays fournisseur de contingents dans le cadre d'un contrat de location avec services.

Exploitation d'une navette quotidienne, 7 jours sur 7, pour le transport de 52 membres du personnel des Nations Unies en moyenne par jour, de leur lieu de résidence à la zone de la mission

Oui Le service de navette a été exploité comme prévu.

Distribution de 1,2 million de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres

1,1 million De litres de combustible diesel ont été distribués pour les transports terrestres. La consommation inférieure aux prévisions tient principalement au nombre réduit de déplacements par voie terrestre en raison de la détérioration de l'état des routes après chaque saison des pluies.

Opérations aériennes

Exploitation et entretien de 3 avions et de 4 hélicoptères, dont 2 appareils militaires, dans 8 sites (Abyei, Athony, Gok Machar, Kadougli, Wau, Tejalei, Marial Achak et Diffra)

La FISNUA a assuré l'exploitation et l'entretien de :

- 3 Avions
- 4 Hélicoptères, dont 2 militaires

La mission a exploité et entretenu sa flotte aérienne sur tous les sites prévus.

Distribution de 3,1 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports aériens

3,9 millions De litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes ont été fournis. La consommation plus importante que prévu tient au fait que le nombre d'heures de vol effectuées avec l'avion a été supérieur aux prévisions.

Communications

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 2 stations terriennes principales permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

- 2 Stations terriennes ont reçu des services d'appui et d'entretien leur permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données.

Services d'appui et d'entretien pour 3 microterminaux VSAT, 17 centraux téléphoniques et 32 liaisons hertziennes

La mission a assuré l'appui et l'entretien de :

- 3 Microterminaux VSAT
- 17 Centraux téléphoniques
- 20 Liaisons hertziennes actives, ce qui a permis d'étendre les services à tous les sites de la FISNUA depuis le quartier général de la mission et au poste de commandement de chaque secteur. L'amélioration du déploiement du système grâce à

Services d'appui et d'entretien pour
220 appareils à haute fréquence,
1 136 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence
(UHF/Tetra) et 14 répéteurs-émetteurs à
ultra-haute fréquence (UHF/VHF)

Informatique

Services d'appui et de maintenance pour
31 serveurs, 320 ordinateurs de bureau,
424 ordinateurs portables, 143 imprimantes et
29 expéditeurs numériques répartis dans 15 sites

Services d'appui et d'entretien pour 16 réseaux
locaux et réseaux longue distance destinés à
615 usagers dans 15 sites, et pour 8 réseaux
locaux sans fil répartis dans 8 sites (3 à Abyei,
2 à Gok Machar, 2 à Kadougli et 1 à Khartoum)

Santé

Entretien du dispositif d'évacuation à l'échelle
de la mission par voies aérienne et terrestre pour
tous les sites de la FISNUA

Exploitation et entretien de 1 dispensaire de
niveau I appartenant à l'ONU, de 10 dispensaires
de niveau I appartenant aux contingents, de

la connectivité par fibre optique, lorsque cela était
possible, a permis de réduire le nombre de liaisons
nécessitant des services d'entretien.

La mission a assuré l'appui et l'entretien de :

- 220 Appareils à haute fréquence, déployés sur site et dans les véhicules opérationnels
- 1 136 Répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (UHF/Tetra)
- 14 Répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF/VHF). 8 répéteurs à ultra-haute fréquence (UHF) à système multiplex terrestre (Tetra) sur 10 ont été déployés. 2 répéteurs ont été conservés en stock en prévision de l'établissement des sites de Bouram et Malakal pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. 4 répéteurs à très haute fréquence (VHF) ont été retirés du service et comptabilisés en pertes.

Des services d'appui et de maintenance ont été fournis sur 15 sites pour :

- 31 Serveurs
- 320 Ordinateurs de bureau
- 424 Ordinateurs portables
- 143 Imprimantes
- 29 Expéditeurs numériques

Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour les éléments suivants dans 15 sites répartis dans l'ensemble de la mission :

- 16 Réseaux locaux et réseaux longue distance
- 615 Comptes utilisateurs, y compris des comptes génériques
- 8 Réseaux locaux sans fil répartis dans 8 sites (3 à Abyei, 2 à Gok Machar, 2 à Kadougli et 1 à Khartoum)

Oui Les véhicules de l'ONU ont procédé à 235 évacuations sanitaires par voies terrestre et aérienne à partir de six sites (Abyei, Todach, Athony, Doukra, Diffra et Banton), vers l'hôpital de niveau II situé dans la zone de la mission ainsi que vers des hôpitaux de niveau III sous contrat situés à Addis-Abeba et Entebbe, pour les traitements et soins nécessaires.

La mission a assuré l'exploitation et l'entretien, sur 22 sites, de :

- 1 Dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU

1 hôpital de niveau II appartenant aux contingents et de 10 postes de soins d'urgence et de premiers soins répartis dans 22 sites

- 10 Dispensaires de niveau I appartenant aux contingents
 1 Hôpital de niveau II appartenant aux contingents
 10 Postes de soins d'urgence et de premiers secours

Ces équipements ont couvert tout le personnel de la mission, les membres du personnel des organismes des Nations Unies et certains membres de la population locale en situation d'urgence vitale.

Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

- Oui Pendant l'exercice considéré, la mission a organisé 35 séances de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH. 38 séances d'éducation sanitaire couvrant tous les aspects des soins de santé ont été organisées pour la mission et environ 2 000 soldats y ont participé. Parmi les sujets abordés figuraient notamment le VIH/sida, l'hygiène et la salubrité, la prévention du paludisme, la diarrhée et les maladies transmises par l'eau et l'éducation sanitaire aux morsures d'animaux, en particulier aux morsures de serpent et de chien.

Sécurité

Services de sécurité assurés auprès du personnel et pour les biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans la zone administrative d'Abyei et pour le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

- Oui La mission a assuré des services de sécurité auprès du personnel et des biens des Nations Unies ; facilité la délivrance d'habilitations de sécurité et de cartes d'identité ainsi que le suivi des déplacements du personnel des Nations Unies ; secondé les visiteurs en déplacement officiel et surveillé l'accès par voie terrestre aux locaux de la FISNUA. Elle a également mené 188 évaluations et enquêtes ayant trait à la sécurité.

Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies présent dans la zone d'Abyei

- Oui Une salle structurée et fonctionnelle de communication par radio 24 heures sur 24 a été mise en place. La mission a également créé un centre de transmissions d'urgence intégré fonctionnant 24 heures sur 24 pour traiter les communications courantes dans la zone de la mission, couvrant à la fois le personnel de la mission et celui des organismes des Nations Unies, en application des directives de l'ONU.

16 évaluations de la sécurité des sites des institutions, fonds et programmes des Nations Unies établis à côté des camps de la FISNUA, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble », 27 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et 12 visites du personnel

- La mission a mené les activités suivantes :
- 16 Évaluations de la sécurité des sites à l'échelle de la mission
 27 Évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle
 12 Visites du personnel

Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

- Oui Au total, la mission a organisé 68 séances d'initiation aux questions de sécurité, 5 exposés sur la sécurité incendie et exercices d'évacuation et 12 inspections d'estimation des risques en matière de sécurité incendie.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	6 785,1	6 034,7	750,4	11,1
Contingents	144 424,1	148 751,2	(4 327,1)	(3,0)
Police des Nations Unies	1 201,7	897,9	303,8	25,3
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	152 410,9	155 683,7	(3 272,8)	(2,1)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	28 092,6	27 492,0	600,6	2,1
Personnel recruté sur le plan national	1 482,9	2 514,8	(1 031,9)	(69,6)
Volontaires des Nations Unies	1 460,6	1 531,8	(71,2)	(4,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 142,0	1 424,8	(282,8)	(24,8)
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–
Total partiel	32 178,1	32 963,4	(785,3)	(2,4)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	394,6	(394,6)	–
Voyages	1 103,8	1 033,6	70,2	6,4
Installations et infrastructures	29 688,5	24 000,3	5 688,2	19,2
Transports terrestres	2 425,9	2 755,6	(329,7)	(13,6)
Opérations aériennes	23 865,3	22 412,5	1 452,8	6,1
Transports aériens	125,0	602,0	(477,0)	(381,6)
Transports maritimes ou fluviaux	4 150,1	4 742,8	(592,7)	(14,3)
Communications	4 653,0	4 552,0	101,0	2,2
Informatique	398,0	185,3	212,7	53,5
Santé	1 103,8	1 033,6	70,2	6,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	28 426,0	30 042,8	(1 616,8)	(5,7)
Projets à effet rapide	500,0	498,8	1,2	0,2
Total partiel	95 335,6	91 220,2	4 115,4	4,3
Total brut	279 924,6	279 867,3	57,3	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	2 295,0	2 387,4	(92,4)	(4,0)
Total net	277 629,6	277 479,9	149,7	0,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	279 924,6	279 867,3	57,3	0,0

^a Y compris le pouvoir d'engager des dépenses d'un montant maximum de 11,3 millions de dollars, conféré par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/298.

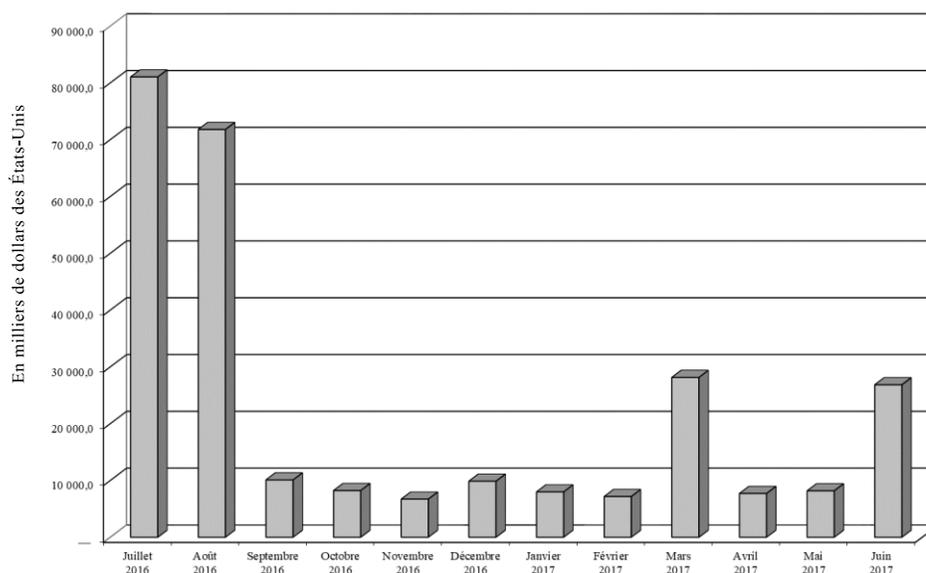
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	152 410,9	3 273,8	155 684,7
II. Personnel civil	32 178,1	820,6	32 998,7
III. Dépenses opérationnelles	95 335,6	(4 094,4)	91 241,2
Total	279 924,6	–	279 924,6
Pourcentage de réaffectations			1,5

47. Au cours de la période considérée, des fonds ont été réaffectés à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir les dépenses liées principalement à un taux de vacance moyen effectif inférieur aux prévisions au sein des contingents (13,9 % contre 19 %). Des fonds ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil) pour couvrir les dépenses liées au relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et au taux moyen effectif de vacance de poste des agents des services généraux inférieur aux prévisions (14 % contre 20 %). La réaffectation des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) a été possible en raison principalement de la réduction des dépenses relatives aux installations et infrastructures et aux opérations aériennes. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des fournitures, services et matériel divers.

C. Évolution des dépenses mensuelles



48. Les pics de dépenses constatés en juillet et août 2016 s'expliquent par la création d'engagements au titre de l'allocation journalière, du matériel appartenant aux contingents – matériel majeur et soutien logistique autonome –, et du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard ainsi

que des services de déminage. Les dépenses plus élevées constatées en mars et juin 2017 s'expliquent par les remboursements faits aux gouvernements aux taux standard.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	799,0
Produits divers ou accessoires	35,1
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	7 671,2
Total	8 505,3

E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	23 450,6
Unités de police constituées	–
Total partiel	23 450,6
Soutien logistique autonome	
Contingents	18 313,1
Unités de police constituées	–
Total partiel	18 313,1
Total	41 763,7

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,6	27 juin 2011	–
Usage opérationnel intensif	3,8	27 juin 2011	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	27 juin 2011	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	791,9
Contributions volontaires en nature	–
Total	791,9

^a Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadougli, des terrains sur lesquels sont installées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits de navigation aérienne, d'atterrissage et de stationnement dans les aéroports.

IV. Analyse des écarts²

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	750,4	11,1 %

49. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (49,3 %, contre un taux de 35 % inscrit au budget), imputable à des retards enregistrés dans la délivrance des visas aux nouveaux membres du personnel ; b) le fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été déposée au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(4 327,1)	(3,0 %)

50. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux de vacance effectif moyen inférieur aux prévisions (13,9 %, contre un taux de 19 % inscrit au budget). Il a été en partie compensé par la sous-utilisation des crédits due aux escomptes pour règlement anticipé du prix des rations.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	303,8	25,3 %

51. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (64 % contre un taux de 50 % inscrit au budget), imputable à des retards enregistrés dans la délivrance des visas aux nouveaux membres du personnel ; b) le fait qu'aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été déposée au cours de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	600,6	2,1 %

52. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions (22,9 %, contre un taux de 20,0 % inscrit au budget). L'écart a été en partie contrebalancé par un dépassement de crédits au titre de la prime de danger, principalement imputable à un allongement de la période

² Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

moyenne effective au cours de laquelle les membres du personnel ont eu droit à cette prime par rapport à l'exercice 2016/17 (9,9 mois contre les 8 mois prévus).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 031,9)	(69,6 %)

53. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, à compter du 1^{er} septembre 2016 au Soudan (promulgation le 3 janvier 2017) et en Ouganda (promulgation le 21 novembre 2016) ; b) un taux de vacance de postes effectif moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national finalement inférieur aux prévisions (14 % contre le taux de 20 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(282,8)	(24,8 %)

54. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les dépenses allouées à la FISNUA pour le recrutement de personnel sur des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) liés principalement aux activités d'appui menées dans le cadre d'Umoja-Extension 2 et de la mise en service d'Umoja dans le groupe 5, y compris la mise hors service de Galileo.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(394,6)	-

55. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses relatives aux services d'information géospatiale étaient prévues au budget au titre des services informatiques et que les services ont été dispensés par des consultants et donc comptabilisés à la rubrique Consultants.

	<i>Écart</i>	
Voyages	70,2	6,4 %

56. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les frais de voyage liés à la formation ont été inférieurs aux prévisions en raison de l'organisation de certaines des sessions de formation à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur de la zone de la mission comme initialement prévu.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	5 688,2	19,2 %

57. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le marché des services d'entretien n'a pas été attribué comme prévu au moins-disant en raison des restrictions imposées, notamment la non-délivrance de visas à la société choisie. Elle a été en partie contrebalancée par le coût des installations supplémentaires de traitement des eaux usées acquises afin de satisfaire aux normes environnementales appliquées à l'ONU.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(329,7)	(13,6 %)

58. Le dépassement de crédits, qui s'explique principalement par le coût des carburants et lubrifiants, a été compensé en partie par la décision de la mission de renoncer à l'acquisition de neuf véhicules légers en raison des restrictions imposées à la circulation de la patrouille terrestre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	1 452,8	6,1 %

59. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement à la location et à l'exploitation des avions et hélicoptères, en raison des coûts du retrait inférieurs aux prévisions et des prix garantis de la flotte dus à des contrats facturés moins cher.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(477,0)	(381,6 %)

60. Le dépassement de crédits tient principalement à l'acquisition d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes pour la livraison des installations de traitement des eaux achetées par la mission.

	<i>Écart</i>	
Communications	(592,7)	(14,3 %)

61. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la hausse du coût de la connexion à Internet et les coûts de garantie du système de multiplex terrestre. Il a été en partie compensé par la sous-utilisation des crédits alloués au titre du matériel de communications et des pièces détachées connexes.

	<i>Écart</i>	
Informatique	101,0	2,2 %

62. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au report de l'acquisition prévue de matériel informatique, lié à une réorientation prioritaire des ressources vers le règlement des montants dus au titre des contingents, en raison de taux de vacance inférieurs aux prévisions dans cette catégorie. Elle a été en partie contrebalancée par le dépassement des crédits alloués au titre des services numériques centralisés et des logiciels utilisés sur le réseau de la mission.

	<i>Écart</i>	
Santé	212,7	53,5 %

63. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des évacuations sanitaires, la mission ayant recouru à son propre équipement pour la prestation de ces services ; b) la comptabilisation retardée des dépenses effectuées au titre des services médicaux spécialisés et des frais d'hospitalisation pour services rendus par le pays fournisseur de contingents.

Fournitures, services et matériel divers	(1 616,8)	(5,7 %)
---	-----------	---------

64. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fait que la mission a engagé un nombre plus élevé que prévu de vacataires, en particulier dans les services d'entretien, en raison de l'annulation de l'attribution du marché de ces services au moins-disant par suite des restrictions imposées, notamment la non-délivrance de visas à la société choisie. Ce dépassement a été en partie compensé par la sous-utilisation des crédits alloués au titre de la détection et de l'élimination des mines, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière n'ayant pas été déployé, ainsi qu'au titre des dépenses de fret et dépenses connexes, en raison d'acquisitions inférieures aux prévisions au cours de l'exercice.

V. Exécution du budget approuvé au titre de l'autorisation d'engager des dépenses

65. Le budget approuvé de la FISNUA pour l'exercice 2016/17 tenait compte du fait que les unités de chars et d'artillerie déployées devaient être rapatriées avant le début dudit exercice (voir [A/70/701](#), par. 29). Or, le rapatriement prévu n'a pas eu lieu et, si l'on a continué d'examiner de près la nécessité de maintenir ces unités sur le terrain, leur présence se justifiait encore pour l'exercice 2016/17. Le maintien de ces unités a entraîné des dépenses supplémentaires pour l'exercice 2016/17 d'un montant de 11,3 millions de dollars, dont 4,8 millions pour le remboursement au titre des contingents au taux standard et les indemnités connexes, 5,7 millions pour le remboursement au titre du matériel majeur et du soutien autonome et 0,8 million pour le remboursement au titre de l'allocation journalière.

66. L'Assemblée générale, dans sa résolution [71/298](#), a par la suite autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Force des dépenses d'un montant maximum de 11,3 millions de dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, venant s'ajouter au crédit qu'elle avait déjà ouvert pour le même exercice.

67. Compte tenu des 11,3 millions de dollars à prévoir pour ces unités et des 7,1 millions de dollars de coûts exceptionnels reportés de l'exercice 2015/16, le montant total des crédits additionnels à allouer pour l'exercice 2016/17 s'est élevé à 18,4 millions de dollars. En conséquence, la FISNUA a engagé des dépenses supérieures de 4,3 millions au budget approuvé, même en comptant le montant supplémentaire de 11,3 millions affecté au titre de la rubrique Contingents (voir tableau de la section III ci-dessus). Le dépassement de crédits au titre des contingents s'explique principalement par un taux de vacance effectif inférieur aux prévisions (13,9 % contre le taux de 19 % inscrit au budget), y compris le déploiement d'unités de chars et d'artillerie. La mission a redéfini ses priorités, dans la mesure du possible, en ce qui concerne l'affectation des ressources dont elle disposait afin de faire face à l'augmentation des dépenses au titre des contingents.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Contingents	11 300,0	11 300,0	–	–
Total partiel	11 300,0	11 300,0	–	11 300,0
Total brut	11 300,0	11 300,0	–	11 300,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)				
	–	–	–	–
Total	11 300,0	11 300,0	–	11 300,0

68. Au cours de la période considérée, le montant de 11,3 millions de dollars approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses, sans mise en recouvrement, a été pleinement utilisé pour couvrir les dépenses supplémentaires engagées au titre des contingents. Compte tenu de l'exécution globale du budget de la mission, le solde non utilisé de 57 300 dollars pour l'exercice 2016/17 est porté en déduction du montant effectif des dépenses supplémentaires de 11,3 millions de dollars ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement. En conséquence, l'ouverture d'un crédit d'un montant net de 11 242 700 dollars doit être approuvée par les États Membres.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

69. En ce qui concerne le financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Autorise, en vertu de sa résolution 71/298, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 11 242 700 millions de dollars au compte spécial de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

b) Inscribe, compte tenu du montant de 268 624 600 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/269, le montant total (8 505 300 dollars) des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, provenant du produit des placements effectués (799 000 dollars), des produits divers ou accessoires (35 100 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 671 200 dollars), en déduction du déficit de contributions mises en recouvrement pour le même exercice ;

c) Mette en recouvrement le montant supplémentaire de 2 737 400 dollars représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (11 242 700 dollars) et les recettes diverses (8 505 300 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2017.